

Le délateur Gilles Clavreul condamné par la justice : éclat de rire !



Président, pendant trois ans, de la Dilcrah, un machin fondé par son complice Manuel Valls pour accentuer la persécution des réseaux patriotes, Gilles Clavreul, à présent préfet sans affectation (à plus de 6 000 euros par mois) vient d'être condamné par la cour d'appel de Paris, suite à une plainte du CCIF.

<https://www.yabiladi.com/articles/details/84770/france-gilles-clavreul-condamne-appel.html>

Bien évidemment, les islamistes, qui se livrent à un véritable djihad judiciaire, exultent. Rappelons les faits, tels que nous les connaissons. À l'époque président de la Dilcrah, en

2015, il avait qualifié le CCIF de « collectif anti-démocratique, raciste et antisémite ». Disons-le en toute franchise, on a entendu le fondateur du Printemps républicain tenir des propos plus stupides.

Ce qui est étonnant dans cette condamnation, c'est que la 17^e chambre, dans un premier verdict, avait relaxé le préfet socialiste. La cour d'appel vient donc de désavouer ses confrères.

Doit-on se réjouir de cette condamnation ? D'abord le fait que ce machin, et sa dénomination, puissent exister en France est une insulte à la laïcité, puisqu'il introduit un délit de blasphème. Le fait que cette officine islamiste se permette d'attaquer (ou d'annoncer qu'ils vont attaquer) des personnes respectables et courageuses, comme Laurent Bouvet, Eric Zemmour ou Julien Odoul est un pur scandale. Mais quand ils attaquent Christine Tasin ou Pierre Cassen, tout le monde se tait, et Causeur, par exemple, ne cite jamais notre mouvance, quand ils évoquent le djihad judiciaire dont sont victimes Bensoussan ou Louizi. Comme s'il y avait des victimes respectables, et les autres, dont on ne s'occupe pas.

#IslamophobieEnProcès



Les propos haineux à l'encontre des musulmans et les attaques contre le CCIF se multiplient. Nous répondrons au tribunal.



Laurent Bouvet, membre fondateur du Printemps Républicain, compare une femme qui porte le foulard à des terroristes.

> [Dépôt de plainte](#)



Éric Zemmour, lors de la Convention de la Droite, compare les musulmans à des nazis.

> [Dépôt de plainte](#)



Julien Odoul, élu RN, déclare que le CCIF est une organisation extrémiste et islamiste.

> [Dépôt de plainte](#)

Mais cette condamnation touche un homme qui, durant trois années, a harcelé des milliers d'internautes, avec sa clique de prétendus antiracistes, la plupart militants de gauche qu'il fallait recaser. Ils ont institué, poursuivant le sale boulot des associations dites antiracistes, une culture de la délation institutionnalisée qui rappelle les heures les plus sombres de notre Histoire, pour rappeler leur prose.

Au-delà de la plainte, sur laquelle je reviendrai, qu'il a déposée contre Pierre Cassen, j'avais assisté, un jour, au procès d'un jeune Juif du Betar. Ce dernier avait laissé, seulement durant 6 heures, un tweet relatant les mots d'ordre de la foule, très hostiles aux Palestiniens, suite à un attentat ayant coûté la vie à quatre Israéliens. Bien qu'ayant retiré son message, Clavreul avait déposé plainte contre lui, en ajoutant, en joignant sa capture d'écran : « J'ai de la

mémoire ! ». Voilà à quoi servent nos impôts !

Revenons, bien sûr, sur le procès que ce personnage a intenté à Pierre Cassen, qu'il accusait d'être directeur de publication de notre site, bien que les faits aient démenti ces affirmations.

Tout était parti de cette vidéo, qu'il faut écouter, pour ceux qui ne la connaissent pas.

Suite à ces propos menaçants, j'avais réagi vivement, et publié un article plutôt musclé contre ce maître-censeur menaçant. C'est à la suite de ce texte que Clavreul déposa plainte contre Pierre, et exigea 40 000 euros, tout compris, de dommages et intérêts et autres sanctions financières contre Pierre.

<https://ripostelaique.com/tout-savoir-sur-le-proces-clavreul-qui-demande-40-000-euros-a-pierre-cassen.html>

Outré, notre fondateur, qui ne réalisait pas encore une vidéo tous les jours, avait réagi assez vivement, et informé sur les enjeux de ce scandaleux procès.

Pierre fut jugé et condamné deux fois par le tribunal de grande instance de Versailles, et par la cour d'appel. L'avocat de Clavreul, un nommé Bigot, n'avait pas caché les enjeux : faire un exemple de la condamnation de Pierre. Dans ses nombreux tweets, le préfet socialaud se vantait même d'avoir fait condamner RL et son fondateur, même s'il n'avait pas touché les sommes espérées.

<https://ripostelaique.com/bigot-lavocat-de-clavreul-avoue-avec-cassen-il-faut-faire-un-exemple.html>

N'étant pas du genre à se taire, et à se laisser intimider, Pierre avait estimé scandaleuse sa condamnation, dans un contexte où l'ensemble des attendus des procès parisiens lui

étaient favorables. Il avait eu l'impression que les juges versaillais, où sévissent, selon les rumeurs, nombre d'adhérents du syndicat de la magistrature, avaient rendu un verdict davantage politique que judiciaire.

<https://ripostelaique.com/ma-condamnation-par-des-juges-versaillais-est-un-veritable-scandale.html>

Finalement, la Cour de cassation donnera raison aux arguments de Pierre et de son avocat, maître Pichon, et relaxera le fondateur de Riposte Laïque, infligeant un véritable camouflet à Clavreul et à son avocat Bigot.

<https://ripostelaique.com/clavreul-contre-cassen-la-cour-de-cassation-desavoue-versailles-et-relaxe-pierre.html>

Il paraissait utile d'effectuer tous ces rappels, pour mieux juger la condamnation de Clavreul, qui doit le mortifier. En ce qui me concerne (et cet avis n'engage que moi), quand deux ennemis de la liberté d'expression et deux adeptes du djihad judiciaire se retrouvent face à face et se combattent, je m'installe dans les meilleurs fauteuils, au-dessus de l'orchestre, et je savoure le spectacle. Donc, quand le CCIF a été débouté par la 17^e chambre, cela m'a amusé, et quand la cour d'appel condamne Clavreul, cela me fait bien marrer.

Clavreul aura au moins appris, outre l'histoire de l'arroseur arrosé, que quand on crache en l'air, cela finit par vous retomber sur la gueule.

Lucette Jeanpierre